

Abdon Nabadan

L'Indonésie a environ 250 million d'habitants. Le gouvernement reconnaît 1.128 groupes ethniques. Le Ministère des affaires sociales qualifie certaines communautés autochtones de komunitas adat terpencil (communautés autochtones géographiquement isolées). Cependant beaucoup d'autres peuples s'identifient, ou sont considérées par les autres, comme autochtones. Des lois et des décrets gouvernementaux récents se réfèrent aux autochtones comme masyarakat adat. L'organisation nationale des peuples autochtones, Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN) évalue de 50 à 70 millions le nombre d'autochtones en Indonésie.

Dans son article 18b-2, le troisième amendement de la Constitution reconnaît les droits des peuples autochtones. Des lois plus récentes reconnaissent implicitement certains droits aux masyarakat adat ou masyarakat hukum adat dont la loi n°5/1960 sur la Réglementation agraire (Basic Agrarian Regulation), la loi n°39/1999 sur les droits de l'homme et le décret n°X/2001 sur la réforme agraire.

La loi n°27/2007 sur la gestion des petites îles côtières et la loi n°32/2010 sur l'environnement utilisent clairement le terme masyarakat adat et la définition usuelle d'AMAN. En mai 2013, le tribunal constitutionnel a affirmé les droits constitutionnels des peuples autochtones sur leurs terres et territoires y compris sur les forêts coutumières.

Quoique l'Indonésie soit signataire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, officiellement le gouvernement prétend que le concept de peuple autochtone n'est pas applicable car tous les Indonésiens (à l'exception de l'ethnie chinoise) sont autochtones et ont les mêmes droits. En conséquence, le gouvernement a rejeté toutes les demandes particulières émanant de groupes s'identifiant comme autochtones. Le 22 décembre 2014 le Ministère de l'environnement et des forêts a accepté d'être l'administrateur des 4 millions 800.000 hectares autochtones cartographiés dans la « One Map Initiative (Une seule carte pour le pays) » (voir plus loin : « Acceptation de la cartographie autochtone »)

Un nouveau gouvernement sous le Président Joko Widodo

Une transition importante dans la politique indonésienne a été marquée en 2014 par l'entrée en fonctions du président Joko « Jokowi » Widodo et du vice-président Jusuf « JK » Kalla. Jokowi-JK a assigné six priorités à sa mission, « Nawa Cita », pour la protection des peuples autochtones.¹ Il a poussé à l'adoption de la loi sur les peuples autochtones (*Indigenous Peoples Act*, voir ci-dessous), mené une politique de réformes et créé une commission indépendante sur les peuples autochtones. Ses engagements ont été unanimement approuvés par les membres de l'Alliance des peuples de l'Archipel (AMAN).

¹ http://kpu.go.id/koleksigambar/VISI_MISI_Jokowi-JK.pdf



Le 22 octobre 2014, le président Jokowi a présenté un nouveau cabinet de 34 ministres où le Ministère de l'environnement fusionne avec le Ministère des forêts pour former le Ministère de l'environnement et des forêts avec un engagement de durabilité. L'AMAN a salué cette fusion ainsi que la création d'un Ministère de la planification agraire et du territoire, premier pas vers la reconnaissance et l'inclusion des territoires autochtones.

Avec le président Jokowi au pouvoir, les peuples autochtones ont l'espoir que s'entamera un processus de réconciliation entre l'État indonésien et les autochtones qui devra débiter, en urgence, par la reconnaissance officielle des injustices et des préjudices systématiques dont continuent à souffrir les autochtones et par la libération et la réhabilitation de ceux d'entre eux, victimes de violences et d'accusations. A moyen terme, le président doit remplir son engagement de créer une commission indépendante et permanente sur les peuples autochtones afin de leur assurer la pleine jouissance des droits collectifs que leur octroie la Constitution en qualité de citoyens d'Indonésie.

Développements politiques

Au niveau national, les peuples autochtones se sont étroitement engagés, tout au long de l'année, auprès d'organismes gouvernementaux et dans des prises de décisions à obtenir reconnaissance et protection. Des années d'efforts ont obtenu quelques résultats dans le domaine politique qui seront examinés plus loin.

Acceptation de la cartographie autochtone

En 2014, le gouvernement a lancé la campagne « Une seule carte », prévue de longue date dans la loi n°4/2011 sur l'information géo spatiale ; celle-ci visait à résoudre les difficultés provoquées par l'utilisation de données et de cartes différentes, créant des disputes sur le foncier et des chevauchements de limites de permis de plantation et

d'exploitation minière.² Le 22 décembre, l'agence nationale REDD+ et le Ministère de l'environnement et des forêts ont officiellement accepté d'inclure les 4.800.000 ha de terres autochtones cartographiées dans la « One Map Initiative » (Une seule carte pour le pays).³ C'est un pas très important vers l'identification et la reconnaissance par le gouvernement des terres où vivent les autochtones ; cela permet de s'assurer que ceux-ci ont part à la prise de décision, en particulier pour ce qui concerne les allocations de terres et la délivrance de permis. Dans le cas de permis attribués à des compagnies privées dont la zone chevauche des territoires autochtones, une procédure spéciale doit s'appliquer pour les droits autochtones. Ceci est particulièrement important étant donné l'effort fait actuellement par l'administration pour accélérer l'octroi de permis surtout quand il s'agit d'attribution de terres.

Initiative nationale pour la reconnaissance et la protection des peuples autochtones

Le 1^{er} septembre 2014, le vice président a lancé le Programme national de reconnaissance et de protection des peuples autochtones. La Déclaration a été signée par neuf ministères et institutions.⁴ Ce programme a un certain nombre d'objectifs allant de l'établissement de lois et de règlements, de la réforme légale, de l'outillage administratif, du rétablissement et du renforcement institutionnel des peuples autochtones à des gouvernements locaux. Le programme couvre la majorité de la « *Nawa Cita* » de Jokowi (voir ci-dessus) et fera le pont entre le précédent gouvernement et le nouveau.

Projet de loi sur la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones

Malgré des progrès réalisés par la politique nationale en 2014, le gouvernement et le parlement n'ont pas adopté de loi sur les peuples autochtones. Depuis 2012 ceux-ci avaient nourri de grands espoirs en des changements fondamentaux de la législation indonésienne, allant du statu quo à un système dans lequel ils gagneraient reconnaissance et protection. Cet espoir fut renforcé par l'inclusion de l'Acte de reconnaissance et de protection des droits des peuples autochtones dans le programme législatif national et les priorités pour 2013 (voir *The Indigenous World 2013 et 2014*). Le Tribunal constitutionnel, dans sa réglementation des forêts coutumières en mai 2013, donna un autre coup de pouce à la loi sur les peuples autochtones. Cependant, malgré des consultations publiques, des dialogues avec et des auditions de parlementaires et d'organisations autochtones en 2013 et 2014, le Parlement n'a pas adopté la loi au terme du délai de septembre 2014. Le Président du Comité spécial a publiquement fait remarquer que le Ministère des forêts avait bloqué le processus en n'envoyant aux réunions avec le parlement que des fonctionnaires de second rang qui n'avaient aucun pouvoir de décision au nom du gouvernement.

² <http://www.thejakartapost.com/news/2014/12/26/one-map-policy-helps-resolve-land-disputes-overlapping-permits.html>

³ La décision "Une seule carte pour l'Indonésie" (Indonesia's One Map policy) est stipulée dans la loi n°4/2011 sur l'information géo spatiale ; elle a été prise pour résoudre les problèmes causés par l'utilisation de données et de cartes différentes qui provoquent des disputes foncières et le chevauchement de permis de plantation et d'exploration minière.

⁴ Le ministère coordonnant le bien-être de la population, le ministère de l'environnement, le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice et des droits de l'homme, le ministère des forêts, l'Agence de la défense nationale, l'Agence de l'information géo spatiale, la Commission nationale des droits de l'homme et l'Agence de REDD+

On dit beaucoup que la non adoption de la loi sur les autochtones montre que le président ne s'était pas suffisamment engagé à remplir les promesses qu'il leur avait faites quand il avait reconnu, lors de la commémoration de la Journée internationale des peuples autochtones, à Djakarta le 9 août 2006, l'importance d'une loi les protégeant. Plus préoccupant, l'alors ministre des forêts a continué à proférer de graves menaces contre leur reconnaissance et leur protection, en violation directe de la Constitution indonésienne de 1945.

Une année de politique

En juillet 2014, 17.216 nouveaux députés furent élus aux niveaux du district, de la province et de la nation avec au moins 25 élus soutenus par des organisations et des communautés autochtones sur différentes listes de partis politiques. Auparavant, ces élus avaient signé un engagement de travailler à la reconnaissance et à la protection des droits des peuples autochtones et de faire des comptes-rendus de mandats à leurs électeurs au moins deux fois par an. En décembre 2014, on constatait que des progrès avaient été réalisés puisque la protection des peuples autochtones avait été incluse dans les programmes de réglementations locales de sept districts, prévus pour 2015.

Continuelles violations des droits des peuples autochtones

Comme les années précédentes, les conflits impliquant des peuples autochtones ont perduré en 2014. La loi sur la forêt, très restrictive, a conduit à la criminalisation continue d'autochtones essayant d'accéder à leurs forêts et les a conduit à commettre des infractions. En outre l'adoption, trois mois après le décret de la Cour constitutionnelle, de la loi sur la Prévention et l'Éradication de la destruction de la forêt, a empêché les autochtones d'y maintenir leur vie. Tandis qu'au niveau national, la réforme légale les reconnaît et les protège de plus en plus, on n'en voit pas de traduction sur le terrain. La majorité des gardiens de la loi viole les procédures, effectuant souvent des arrestations sans les garanties requises. Il apparaît, dans certains cas, que ces fonctionnaires protègent directement les compagnies.

Les Semende de Banding Agung, province de Bengkulu

Le 24 avril 2014, le tribunal de district a condamné quatre membres de la communauté Semende de Banding Agung à Sumatra, à trois années d'emprisonnement et à une amende de 1million 500.000 roupies. L'appel a été rejeté et le verdict confirmé par la Cour suprême. Les quatre villageois étaient accusés en vertu de la loi de Prévention et d'Éradication de la destruction de la forêt, le Ministère des forêts ayant déclaré « Parc national » leur territoire ancestral.

Les Tungkal Ulu de la province sud de Sumatra

Le 21 octobre 2014, le tribunal de district de Palembang, du sud Sumatra a condamné cinq leaders autochtones à deux ans et six mois de prison et à une amende de 50 millions de roupies. M. Nur et quatre autres Tungkal Ulu étaient accusés de violer la loi de protection (de la nature), le gouvernement ayant déclaré « zone protégée » leur territoire ancestral.

Arrestation de Bachtiar M. Sabang au sud Sulawesi

M. Sabang de la communauté de Turunan Baji a été détenu depuis octobre 2014 et son cas est actuellement en procès devant le tribunal de district de Sinjai. Il encourt au moins trois ans de prison selon la loi de protection (de la nature), le gouvernement ayant déclaré « forêt protégée » son territoire ancestral.

Les cas de Nusa Tenggara Timur

Les Golo Lebo du district de l'est Manggarai sont sous la pression constante du gouvernement local parce qu'ils opposent une résistance à P.T. Manggarai Manganese (PTMM), une compagnie minière opérant sur leur territoire ancestral. Le permis de la compagnie expirait le 7 décembre 2013. A Nusa Tenggara Timur, les Tana Ai du district de Sikka font face à leur expulsion par le gouvernement local et PT.Diocese Court, une plantation de cocos dont le permis avait expiré en 2013.

L'enquête sur les violations des droits des peuples autochtones

Les autochtones sont toujours les victimes de l'accaparement systématique de leurs terres dans le cadre de différentes politiques quoique la menace la plus significative reste la décision du gouvernement d'inclure leurs territoires ancestraux dans le domaine forestier de l'État, ce qui couvre approximativement 70% du pays. En 2014, la Commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM) a conduit une enquête sur les droits des autochtones sur leurs territoires situés dans les zones de forêt. Cette enquête se base sur le mandat reçu par la commission de veiller aux violations des droits de l'homme ; elle fut aussi mandatée par le *Joint Memorandum of Agreement* qui regroupe 12 ministères et institutions chargés de résoudre les conflits dans les zones de forêts conformément au décret n°35 du tribunal constitutionnel sur les forêts coutumières. La commission nationale des femmes et des enfants s'est jointe à l'enquête pour s'assurer que les questions les concernant seront incluses. L'enquête comprend des données, des informations, des études de cas, des auditions publiques et des échanges avec le gouvernement et les agences de fonctionnaires.

Le résultat de séries d'auditions régionales publiques montre des violations des droits de l'homme envers les autochtones, les femmes et les enfants étant les plus vulnérables. Les problèmes sont à grande échelle et restent souvent non résolus. Ils comprennent, sans y être limités : la question brouillée et négligée des frontières de leurs territoires, le chevauchement des permis, leur manipulation par le gouvernement et les compagnies, la non résolution d'affaires judiciaires au détriment des victimes de diverses formes de violences, la criminalisation systématique des affaires mettant en cause les autochtones, l'usage abusif des forces armées et des gardes de sécurité privés par les compagnies, le manque de mécanismes justes et multisectoriels de résolution des conflits.

Les premières conclusions de la commission font ressortir que toutes les affaires manifestent l'existence de conflits internes fomentés par les compagnies et le gouvernement afin de profiter des divisions communautaires. Le rapport final de la commission inclura une série de recommandations politiques pour la nouvelle administration et le parlement.

La situation en Papouasie occidentale

Le 8 décembre 2014 fut marqué par les meurtres par balles d'au moins cinq jeunes civils par les forces de sécurité du district de Paniai. Ces forces de sécurité indonésiennes sont accusées d'avoir ouvert le feu sur 800 manifestants pacifiques comprenant femmes et enfants. Selon un rapport de Human Rights Watch, cinq d'entre eux furent tués et au moins 17 autres – comprenant des écoliers - furent blessés.⁵ Tout d'abord le chef de la police nationale a nié toute implication des forces de sécurité mais le chef de la police provinciale papoue a mis en place une équipe d'enquêteurs.⁶ Les tirs ont créé des problèmes au niveau national et, en janvier 2015, la Commission nationale des droits de l'homme a annoncé qu'elle avait constitué une équipe pour enquêter extensivement sur les possibles violations commises lors des coups de feu à Paniai.⁷

La Papouasie occidentale a toujours connu des violations des droits de l'homme.

Les 28 et 29 novembre à Abepura (Papouasie), dans le cadre de l'enquête nationale sur les violations des droits autochtones sur les terres, une audition publique, conduite par la Commission nationale des droits de l'homme, a conclu que l'exploitation des ressources naturelles en Papouasie avait de graves conséquences et provoquait des conflits physiques impliquant des tortures, l'intimidation, la dégradation de l'environnement et la pollution, des atteintes à la santé de la population, notamment sur les grossesses des femmes, exposées aux agents chimiques utilisés dans les mines d'or et les plantations de palmiers à huile.⁸

La Commission nationale a recommandé au gouvernement de revoir les permis des compagnies privées en Papouasie occidentale et aussi d'appeler la police à développer des procédures normatives basées sur le droit pour traiter particulièrement les conflits entre les peuples autochtones, le gouvernement et les compagnies privées.

Abdon Nababan est un Batak Toba du nord de Sumatra. Il est le Secrétaire Général d'AMAN « Alliance des peuples autochtones de l'archipel » (*Aliansi Masyarakat Adat Nusantara*).

Source : IWGIA, *The Indigenous World 2015*
Traduction de l'anglais par **Simone Dreyfus-Gamelon**, présidente du GITPA

⁵ Voir : <http://www.hrw.org/news/2014/12/10/Indonesia-security-forces-kill-five-papua>

⁶ Voir : <http://www.thejakartapost.com/news/2014/12/09/police-investigate-paniai-shooting.html>

⁷ Voir : <http://thejakartaglobe.beritasatu.com/news/huma,-rirhts-committee-readies-papua-investigation-paniai-shooting/>

⁸ Voir : http://www.komnasham.go.id/sites/default/files/dokumen/temuan%20awai%20inkuri%20adat_papua.pdf